



ZIP DE QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES AMÉNAGEMENT

PROJET LAURENTIA-Terminal de conteneurs en eau profonde dans le secteur Beauport par l'Administration portuaire de Québec.

COMMENTAIRES PRÉSENTÉS À L'AGENCE D'ÉVALUATION D'IMPACT DU CANADA (AEIC) SUR LE RAPPORT PROVISOIRE

DÉCEMBRE 2020

Préambule

La ZIP (Zone d'intervention prioritaire) de Québec et Chaudière-Appalaches est un organisme à but non lucratif actif dans le milieu depuis 1991 et faisant partie du Programme ZIP (12 ZIP regroupées à l'intérieur de Stratégies Saint-Laurent). Il est partenaire du Plan Canada-Québec sur le Saint-Laurent. Depuis 1989, le Plan d'action Saint-Laurent regroupe plusieurs ministères des deux gouvernements pour la protection du fleuve Saint-Laurent et d'autres partenaires notamment pour la conservation de la biodiversité, la qualité de l'eau et la pérennité des usages. De nombreux investissements ont été consacrés afin de réhabiliter et de protéger le fleuve Saint-Laurent.

Ainsi, la ZIP de Québec et Chaudière-Appalaches œuvre aussi pour la conservation, la réhabilitation et la mise en valeur pour la réappropriation du fleuve Saint-Laurent (www.zipquebec.com) en regroupant divers intervenants du milieu et en favorisant des actions structurantes.

Nos premières consultations publiques organisées depuis 1995 nous ont amené à identifier les priorités du milieu. À partir de ces priorités, un premier Plan d'action et de réhabilitation environnementale (PARE) a été préparé et rendu public en 1998 (www.zipquebec.com).



Dans le PARE, ont été inscrits des projets de plages publiques, de végétalisation des berges notamment de Beauport, de l'Étang de la Côte, l'assainissement urbain, un parc linéaire, voilà quelques projets identifiés par le milieu. Depuis, l'organisme n'a pas cessé de travailler afin que tous ces projets voient le jour notamment celui de l'aménagement de la plage de la baie de Beauport et la mise en place d'une plage de baignade à cet endroit qui s'est concrétisée en 2016.

Coupe-type 1



Avant les travaux (2000)

Durant les travaux (2001)



Fin des travaux

Travaux de végétalisation par ZIPQCA de la baie de Beauport en 2000.

Nous sommes heureux de tous les projets réalisés dans la région pour réappropriier le fleuve : Plage Jacques-Cartier, Plage de la baie de Beauport, Promenade-Samuel-de-Champlain, Aménagement de l'anse Brown, construction de bassins de rétention, accès au fleuve dans la région, voilà des acquis pour la population pour jouir davantage du fleuve.

INTRODUCTION

Nous avons pris connaissance du rapport provisoire d'évaluation environnementale de novembre 2020 produit par l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC) et nous avons assisté aux présentations organisées à cet effet par l'AEIC.

Nous tenons à féliciter l'Agence d'évaluation d'impact du Canada pour son excellent rapport qui présente les impacts du projet sur la santé humaine, l'environnement et la zone récréotouristique. Ce rapport répond à nos questions et préoccupations émis déjà dans notre premier mémoire de décembre 2017 (*efforts de la communauté sur la réappropriation du fleuve* :

[https://www.zipquebec.com/images/stories/actions/memoires/Beauport2020-](https://www.zipquebec.com/images/stories/actions/memoires/Beauport2020-ZIPOCH-AEEC-022017F.pdf)

[ZIPQCH-AEEC-022017F.pdf](https://www.zipquebec.com/images/stories/actions/memoires/Beauport2020-ZIPOCH-AEEC-022017F.pdf)) et nos questions et commentaires émis en juin 2019 .

<https://www.zipquebec.com/images/stories/publications/QuestionsZIPOCH-AEEC-280620192.pdf>).

Nous vous transmettons, par cette présente, nos commentaires en tenant compte de ce qui vous a déjà été transmis.

VIABILITÉ ÉCONOMIQUE DU PROJET

Nous avons émis, en juin 2019, la recommandation d'inclure, dans l'étude d'impact en préparation par le Port de Québec sur le Projet Laurentia, une analyse coût/bénéfice, pour tenir compte des aspects économiques, sociaux et environnementaux. Ceci devrait nous permettre de connaître la viabilité du projet et de ses retombées économiques pour la communauté versus le coût des impacts négatifs potentiels sociaux et écologiques.

Le rapport provisoire de l'AEIC conclut que le projet Laurentia aurait un impact significatif sur la qualité de l'air, le bruit, l'habitat du poisson et sur les activités de pêches et récréotouristiques. Même si nous n'avons pas eu notre réponse d'une analyse coûts/bénéfice, tenant compte des impacts négatifs sur la santé humaine et

sur la qualité de l'environnement, nous sommes d'avis que les coûts sociaux notamment au niveau de la santé humaine et sur l'environnement seraient considérables. Le rapport avance même que la compensation d'habitats uniques de poisson serait impossible. Compte-tenu des coûts sociaux et environnementaux très élevés, nous nous posons la question sur la viabilité à long terme du projet pour la communauté.

De plus, l'Administration portuaire de Québec aurait-elle tous les moyens pour exécuter les nombreux suivis et nombreuses mesures de mitigation proposés dans le rapport provisoire de l'AEIC pour la réalisation du projet Laurentia ? Nous n'avons aucun coût rattaché à ces suivis et mesures de mitigation / le coût de construction du projet qui nécessite un investissement public de 180 millions de dollars. Comment s'assurer du respect des mesures de mitigation et des suivis au cas où le projet Laurentia serait réalisé ?

EMPLACEMENT DU PROJET LAURENTIA : CONFLITS D'USAGES

Le projet Laurentia est situé dans une zone habitée de la Cité-Limoilou et près d'une zone récréotouristique. Ainsi, plusieurs usages industriels, récréatifs et résidentiels se trouvent dans la zone du Port de Québec. Cet espace comprend aussi une zone propice pour les oiseaux migrateurs avec une aire de concentration d'oiseaux aquatiques (ACOA) et une zone d'importance pour la conservation des oiseaux (ZICO). Cette situation crée des conflits d'usages.

Comme nous l'avons souligné dans notre mémoire de 2017, depuis que l'organisme existe, c.à.d. en 1991, le débat sur l'agrandissement du Port de Québec perdure. Il serait pertinent de statuer définitivement sur l'occupation de la zone portuaire et revoir le plan d'utilisation du sol qui n'a pas été mis à jour depuis 2001.

Effectivement, cela fait quelques années, alors que plusieurs initiatives ont été réalisées pour la réappropriation du fleuve comme l'aménagement de la plage de la baie de Beauport, l'aménagement de la promenade-Samuel-de-Champlain, l'aménagement de l'anse Brown, ou pour la réhabilitation des habitats naturels comme nous avons réalisé avec la végétalisation des berges de la baie de Beauport, des projets industrialo-portuaires ont vu le jour ces dernières années, créant autant de débats et de mécontentement dans la population pour les conflits d'usages qu'ils génèrent. Par exemple, la construction des silos à grain à l'anse au Foulon dont l'un a été érigé en pleine nuit, a été perçu par la population et les résidents, comme un projet entachant le paysage de la zone fluviale d'une ville du patrimoine mondial. Les mesures de mitigation proposées par l'APQ pour embellir les lieux n'ont d'ailleurs pu voir le jour faute de moyens (Promenade portuaire du Foulon : <https://www.portquebec.ca/projects/a-propos-du-port/developpement/projets-davenir/promenade-du-foulon>).



Ainsi, ces dernières années, nous assistons à la volonté du Port de Québec de développer ses espaces pour des projets industrialo-portuaires qui se trouvent en plein cœur des zones résidentielles et qui ne s'harmonisent pas avec les autres usages. Malgré la volonté du Port de Québec de dialoguer avec la communauté, force est de constater que les conflits d'usages augmentent et des solutions viables à long terme ne peuvent exister que si l'on réalise des projets compatibles avec ce milieu humain et environnemental qui s'y trouve.

Une réflexion sur l'aménagement de la zone portuaire de Québec à long terme doit être amorcée afin d'atténuer ces conflits d'usages. Cette réflexion pourrait être effectuée avec le milieu et pourrait être une occasion unique pour le Port de Québec de rassembler la communauté autour de lui pour de projets porteurs et qui pourraient assurer sa pérennité. Cette démarche pourrait ouvrir la voie vers des projets ayant le moins de conflits d'usages possible et générant plus de consensus.

PLAGE DE LA BAIE DE BEAUPORT ET ZONE RÉCRÉOTOURISTIQUE DE LA BAIE DE BEAUPORT

Le rapport provisoire de l'AEIC confirme que les mesures de mitigation et de suivi pour la qualité de l'eau et la baignade proposés par le Port sont recevables. Cependant, le projet Laurentia aura un impact négatif significatif au niveau du bruit et de la qualité de l'air.

Ceci nous préoccupe car nous avons constaté, notamment cet été 2020, un achalandage accru de la plage dès le début juin 2020. Nous nous préoccuons de l'impact du projet sur la santé humaine et les nombreux usagers qui fréquentent le site. La plage de la baie de Beauport est la seule plage de baignade dans la grande région de Québec.

De plus, nous sommes heureux que le Port de Québec ait collaboré avec notre organisme dans le cadre de notre projet de végétalisation de la plage de la baie de Beauport, cet été. Nous y avons planté environ 4500 arbres, arbustes et plantes pour verdifier la plage et pour préserver la plage de l'érosion des berges. Mais, nous voulons

que cette plage soit préservée sans qu'il y ait d'impacts négatifs significatifs sur la santé de la population des quartiers centraux nombreuse à fréquenter la baie de Beauport : ornithologues, baigneurs, véliplanchistes, randonneurs sont nombreux à se donner rendez-vous à la baie de Beauport.



Photos ci-dessus de la plage de la baie de Beauport et à droite, travaux de végétalisation par ZIPQCA de la plage par l'élymes de sable et autres arbres et arbustes comme les genévriers sur cette photo, été 2020

Nous anticipons également que le prolongement du quai du projet Laurentia aurait un impact sur la vue qu'on aurait de la plage. Nous ne sommes pas convaincus que la seule solution de séparer la plage de la zone de conteneurs soit celle d'ériger un mur formé de conteneurs. Malgré la proposition d'un mur de conteneurs de 3 à 8,5, compte-tenu de la hauteur de 17,4 mètres des conteneurs sur le site, nous nous posons la question si les conteneurs et les grues ne seraient pas visibles de la plage.

Qualité de l'air

Nous voulons apporter une note concernant la qualité de l'air (p. 54, paragraphe "Particules totales (PMT)").

Le Port de Québec souligne un jugement récent (du 4 mars 2020) qui mentionne que la contribution des activités du Port de Québec à la poussière retrouvée par les citoyens de l'arrondissement de la cité-Limoilou serait négligeable. Nous nous posons la question s'il ne faut pas apporter des nuances à cette mention si l'appel est entendu.

LES HABITATS DU POISSON, BAR RAYÉ ET ACTIVITÉS DE PÊCHE

Le rapport provisoire de l'AEIC nous confirme la valeur écologique des habitats qui seraient perturbés. Aucun plan de compensation de l'habitat du poisson, dans le cadre de la Loi sur les Pêches, ne pourra remplacer ces habitats uniques selon le rapport. Ainsi, le projet Laurentia est incompatible avec la protection des habitats de certaines espèces de poissons y compris le bar rayé. Nous sommes préoccupés par cette conclusion car cela ne fait pas si longtemps que certaines espèces comme le bar rayé, après tant d'efforts collectifs, ont pu se rétablir.

Rappelons que le premier dossier qu'avait à traiter la ZIP de Québec et Chaudière-Appalaches, en 1994, concernait le dossier de la délimitation de la ligne des hautes eaux de la Côte-de-Beaupré et l'empiètement effectué sur la rive où il y a eu la perte importante de milieux humides. Ceci a nécessité des audiences publiques du BAPE (« *les hautes eaux de la Côte-de-Beaupré, une réconciliation possible* », BAPE, 1994).



Photo APQ-Baie de Beauport en 1972

L'enrochement du fleuve pour construire l'autoroute Dufferin-Montmorency et le boulevard Champlain a provoqué aussi la perte de plusieurs hectares de milieux humides qui n'ont jamais pu être récupérés. Sur la rive Nord, dans la grande région de Québec, plus de 20 km de berges ont été enrochées. De plus, la construction de la voie navigable, dans les années 50, a aussi provoqué du dragage provoquant des matières en suspension qui ont détruit les habitats du poisson. La destruction des milieux humides et de sa faune et flore, a pu être freinée grâce à la réglementation gouvernementale comme la *Politique de protection des rives, du littoral et des milieux humides* du gouvernement du Québec et la *Loi fédérale sur les Pêches* ou des initiatives de réhabilitation. Après tant d'efforts des gouvernements et de la communauté pour protéger et réhabiliter le fleuve Saint-Laurent, des millions de dollars consacrés dans le cadre du Plan d'action Saint-Laurent, des millions de dollars consacrés à la mise en valeur récréotouristique du fleuve Saint-Laurent, nous aurions cru que les enrochements et lesempiètements sur les habitats naturels étaient chose du passé et du siècle dernier.

Le rapport provisoire de l'AEIC confirme que les pratiques proposées dans le projet Laurentia sont de l'empiètement, l'enrochement et le dragage du fleuve sur une grande superficie du fleuve de plus de 43 hectares pour la construction du quai et la partie arrière du quai, de près de 50 terrains de football (le projet d'agrandissement du port de Québec proposé en 1983 proposait presque la même superficie d'empiètement). Ces pratiques, semblables au siècle dernier, auront un impact permanent sur l'écologie et l'environnement du fleuve Saint-Laurent.

Rappelons, qu'avant les années 60, une dizaine d'espèces de poisson utilisaient

principalement le secteur de Québec comme couloir de migration vers les frayères et les aires d'alevinage : L'Éperlan arc-en-ciel, l'Alose savoureuse, l'Esturgeon noir, le Gaspereau (au printemps) et le Saumon atlantique (été), le Bar rayé, le Grand corégone et le Poulamon atlantique (automne). Elles remontaient le fleuve jusqu'à leurs frayères situées en amont des eaux à marées. Le secteur Québec/Lévis aussi est un site de migrations saisonnières comme celles de l'Éperlan et du Doré noir. Plusieurs espèces ont subi un déclin considérable dans la région comme l'Esturgeon noir, l'Éperlan arc-en-ciel, l'Anguille d'Amérique ou le Bar rayé. La population de Bars rayés du fleuve Saint-Laurent est disparue vers le milieu des années 60. Il s'agit de la seule espèce de poisson ayant disparu du fleuve Saint-Laurent.



Le bar rayé était largement pêché et faisait l'objet de festivals dans la région jusqu'à sa disparition complète due aux sédiments de dragage. Nous sommes heureux, depuis les efforts des gouvernements débutés en 2000, que cette espèce se rétablisse. La réintroduction du bar rayé dans le fleuve, est réalisée à l'intérieur d'un projet nommé « Opération renaissance ». Le bar rayé se rétablit bien, mais il faut poursuivre ces efforts jusqu'à ce que l'espèce puisse se reproduire en abondance.

Depuis, des travaux d'inventaire et de caractérisation de l'habitat ont permis d'identifier des zones d'importance pour la reproduction du bar rayé, notamment le bassin de la rivière du Sud à Montmagny et le secteur de Beauport. Le rapport de l'AEIC a confirmé la présence d'habitats essentiels dans le secteur de Beauport qu'il faut protéger.

Mentionnons aussi, qu'avec les changements climatiques, la perte d'habitats du poisson et de ses aires de reproduction peuvent s'accélérer et contribuer davantage au déclin des espèces de poissons.

Avec les conclusions du rapport provisoire de l'AEIC sur les impacts significatifs sur les habitats du poisson et même sur les oiseaux migrateurs, nous nous préoccupons de la conservation des acquis obtenus après tant d'efforts et des millions d'investissements.

De plus, la zone Québec/Lévis commence à redécouvrir la pêche sportive reliée au fleuve, pratique qui a été négligée pendant plusieurs années, à cause, entre-autres, du déclin de la population de poissons.

Nous pouvons témoigner sur cette redécouverte de la pêche sportive : Nous organisons, depuis déjà plusieurs années, avec la collaboration de plusieurs partenaires dont la Fondation de la Faune du Québec, une activité qui est fort appréciée par les familles, soit une journée de pêche et de découverte du Saint-Laurent. Cette activité nous permet ainsi de former les jeunes et de mesurer l'intérêt de tous pour cette activité de plein-air. Pour assurer la relève pour la pêche sportive, il est indéniable qu'il faut protéger les espèces de poissons qui commencent à se régénérer. Nous espérons qu'il y en aurait assez pour les générations futures afin qu'elles puissent jouir pleinement de leur Saint-Laurent.



Photos de Fête du Saint-Laurent et de la Pêche organisée annuellement par ZIPQCA et panneau sur les poissons du Saint-Laurent réalisé par ZIPQCA et installé dans la zone portuaire de l'APQ au bassin Louise



Photo : <https://forum.pecheqc.ca/topic/9306-bar-ray%C3%A9-2016-baie-des-chaleurs/>

Les citoyens rêvent du jour où la pêche sportive du bar rayé soit pratiquée dans la grande région de Québec comme dans la Baie des Chaleurs.

CONCLUSION

Le rapport provisoire de l'AIEC a confirmé que le projet Laurentia aurait un impact négatif important sur les oiseaux migrateurs, l'habitat du poisson exceptionnel de la zone, la santé humaine en regard de la qualité de l'air et du bruit ainsi que sur la zone récréotouristique de la baie de Beauport. Nous sommes préoccupés par ces impacts négatifs qui ne concordent pas avec notre vision du développement durable du fleuve Saint-Laurent. Ceci ne cadre pas avec tous les efforts que l'on a tous consacrés depuis plus que 30 ans pour la conservation, la réhabilitation et la mise en valeur du fleuve Saint-Laurent.



Panneaux d'interprétation réalisés par ZIPQCA installés à la plage de la baie de Beauport pour mettre en valeur la baignade, les oiseaux aquatiques et la ZICO qui s'y trouvent.